



**MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL**  
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°06/2026**

**DÉLÉGATION DE FONCTION & SIGNATURE  
AU TROISIÈME ADJOINT  
Demetrio PRATTICO**

**Nous, Maire de la Commune,**

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du conseil municipal n°02/2026 en date du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre des adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Demetrio PRATTICO en qualité de troisième adjoint au Maire,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints et aux conseillers municipaux,

**ARRÊTONS**

**Article 1 :** A compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, Monsieur Demetrio PRATTICO, troisième adjoint au maire exercera les fonctions suivantes en nos lieu et place en cas d'empêchement et concurremment avec nous :

⇒ **Environnement, cadre de vie et sécurité**

A ce titre, il sera en charge de l'entretien du patrimoine communal, des espaces verts, du fleurissement du village, des voiries communale et communautaire et des travaux. Dans le cadre, il sera chargé des relations avec les entreprises prestataires de la commune et les services de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.

**Article 2 :** Délégation permanente est également donnée à Monsieur Demetro PRATTICO à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1, relatifs à sa délégation.

**Article 3 :** Le secrétaire général de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet des Yvelines
- au Trésorier de Mantes la Jolie
- à l'intéressé

Auffreville-Brasseuil, le 25 mars 2026

Le Maire,  
Laetitia FAYOLLE



Notifié le 8 avril 2026  
Le troisième adjoint au Maire,  
Demetrio PRATTICO